



Le 3 février 2017

## Contournement de Martigues – Port-de-Bouc *La Déclaration d'Utilité Publique est signée !*

Le projet de contournement de Martigues – Port-de-Bouc qui avait fait l'objet d'une enquête publique entre le 20 janvier et le 8 mars 2016 connaît une nouvelle étape avec la signature le 1<sup>er</sup> février 2017 de l'arrêté interministériel de la Déclaration d'Utilité Publique par la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, par la Ministre du Logement et de l'Habitat durable et par le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Cette signature scelle une étape décisive vers la concrétisation du projet et en confirme l'opportunité et la pertinence.

Cette opération du CPER 2015-2020 bénéficie, à ce stade, d'une enveloppe financière de 80 M€ (cofinancée par l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Grand Port Maritime de Marseille),

Le projet de contournement de Martigues – Port-de-Bouc, attendu depuis de longues d'années, est un projet essentiel pour le territoire qui permettra d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des personnes tout en accompagnant le développement économique, notamment au niveau de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Il consiste à réaliser en tracé neuf une route express à 2 x 2 voies sur environ 7 km.

L'investissement global est évalué à 145 M€ sur la durée des 2 contrats de plan.

La signature de la Déclaration d'Utilité Publique ouvre la voie à la finalisation des études et aux procédures d'acquisition foncière. Néanmoins, d'autres procédures et autorisations sont encore nécessaires avant de pouvoir engager les travaux (en particulier au titre de la protection des espèces protégées ou de la Loi sur l'Eau) ; une fois abouties, elles seront suivies des premiers travaux. La mise en service de la future route est attendue à l'horizon 2023.